



Attaquer en justice la protection de l'enfance

Par jujunono07

bonjour,

j'ai eu une enfance difficile suivi par les différents services de protections de l'enfance. à mon avis il y a eu plusieurs manquements à ma prise en charge. aujourd'hui j'en est des maladies psychiatriques qui ont trouvé naissance à cause de mon enfance. Ma vie quotidienne en pâtit beaucoup. j'ai un lourd traitement et je suis souvent hospitalisé. plus les symptômes de mes maladies. je suis sur que beaucoup de cela aurait pu être évité; que j'aurais pu être mieux protégé. je récupère petit à petit les parties de mon dossier protection de l'enfance et il manquent des parties alors qu'il est dit qu'à sa majorité l'enfant peut avoir accès à la totalité de son dossier mais c'est une autre histoire. Puis je attaquer en justice la protection de l'enfance?

Par isernon

bonjour,

avec le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive.

dans un cas comme le vôtre, je vous conseille de consulter un avocat qui saura vous aider pour une éventuelle procédure judiciaire contre l'administration que vous indiquez.

salutations